



## Compte rendu du Conseil Municipal du 12 juin 2017

Sous la Présidence de Monsieur le Maire, BARDIN Stéphane,

### **Participants :**

Adjoints : Mr. ROCHE Philippe - Mme AURIER Evelyne - Mme FUENTES Carmen

Conseillers Municipaux : Mrs. BOSSARON Pascal - BERGER Frédéric - BOUHIER Emmanuel - CHAMBON Hervé - RICHARD Charles – Mmes PINON Sandra - QUINET Eliane.

**Absent** : Mme ALBERT Christelle (pouvoir à M CHAMBON Hervé) – Mr. SULLO Henri - (pouvoir à Mme FUENTES Carmen) – Mme CHAPUT Agnès (pouvoir à Mme QUINET Eliane) - LHOSTE Nicole

### **LOTISSEMENT DES VALLIÈRES 2.**

#### **Déclassement de la parcelle YK125.**

Pour préparer la phase de commercialisation des lots il est nécessaire de déclasser la parcelle YK125 qui relève du domaine public communal. Le Conseil Municipal approuve le projet de déclassement de la parcelle YK125 du domaine public vers le domaine communal et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour instruire le dossier.

#### **Travaux d'aménagement - Validation du choix de la commission d'appel d'offre.**

Dans le cadre d'aménagement du lotissement 'Les Vallières 2', Monsieur le Maire expose le jugement et la notation des offres, le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve le compte-rendu de la CAO, retient l'entreprise SER pour les travaux d'aménagement du lotissement pour un montant de 104013,50€ HT.

#### **SIEG du Puy-de-Dôme – Eclairage Lotissement Communal 'Les Vallières 2'.**

**Réservations.** La commune a sollicité l'inscription au programme d'éclairage public 2017 du SIEG, le Conseil municipal approuve le plan et le devis estimatif des travaux d'un montant de 1200,00 € HT, dont fonds de concours de la commune est de 600,00 €.

**Mise en œuvre du matériel.** Monsieur le Maire rappelle que la commune a sollicité l'inscription au programme d'éclairage public 2018 du SIEG, le Conseil municipal approuve le plan et le devis estimatif des travaux d'un montant de 6000,54 € HT, dont fonds de concours de la commune est de 2500,54 €.

**Eclairage du Chemin des Vallières suite lotissement communal.** Monsieur le Maire rappelle que la commune a sollicité l'inscription au programme d'éclairage public 2018 du SIEG, le Conseil municipal

approuve le plan et le devis estimatif des travaux d'un montant de 5880,36€ HT, dont fonds de concours de la commune est de 2450,36 €.

**Alimentation base tension.** L'estimation des dépenses s'élève à environ 11760,00€ TTC, la participation communale est de 2136€ pour l'extension propre aux logements et de 3150€ pour les branchements.

## **SEMERAP – Alimentation en Eau Potable - Lotissement Communal 'Les Vallières 2'**

**Travaux en fouilles remises.** Le Conseil municipal approuve le devis SEMERAP d'un montant de 9631,00 € HT, soit 11557,20 € TTC.

## **ORANGE – Viabilisation des 9 lots - Lotissement Communal 'Les Vallières 2'**

Le Conseil municipal approuve le devis ORANGE d'un montant de 1560,00 € HT, soit 1872,00 € TTC pour les travaux de desserte téléphonique du lotissement.

## **Vente des 9 lots – Grille de prix - Lotissement Communal 'Les Vallières 2'**

Le Conseil municipal approuve la grille de prix ci-dessous et autorise Monsieur le Maire à signer les avant-contrats et ventes selon la grille des prix.

Lot	Superficie (m2)	Prix TTC (en €)
1	834	43 000,00
2	814	44 000,00
3	812	44 000,00
4	850	45 000,00
5	754	43 000,00
6	935	46 000,00
7	720	43 000,00
8	725	43 000,00
9	731	41 000,00

## **NOUVELLE MAIRIE.**

### **Demande de subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.**

Dans le cadre du projet concernant la rénovation thermique, la mise aux normes et la sécurisation des équipements publics, le Conseil municipal approuve l'estimation de construction, le devis d'honoraires d'architecte, les devis relatifs aux contrôles techniques, sécurité et décide de demander une subvention.

## **CONCOURS DU RECEVEUR MUNICIPAL**

### **Attribution d'indemnité.**

Après délibération, le Conseil municipal, 11 voix pour et 1 abstention, décide de demander le concours du Receveur Municipal, d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an, et de lui accorder également l'indemnité des documents budgétaires pour un montant de 45,73€.

## **PROPOSITION D'ADMISSION EN NON VALEUR.**

### **Dettes exercice 2015 et exercice 2016.**

Monsieur le Maire présente aux élus un dossier reçu de la trésorerie relatif à une proposition d'admission en non valeur, concernant 3 familles, pour le non paiement de la cantine pour les exercices 2015 et 2016 d'un montant de 218,68€, ainsi que le non remboursement d'une partie de l'indemnité de coordination d'un montant de 953,11€. Le Conseil Municipal rejette la proposition de la trésorerie d'abandon de la dette et demande à ce que de nouvelles poursuites soient engagées.

## **CONTRAT UNIQUE D'INSERTION ET D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI (CUI – CAE).**

### **Création d'un poste technique.**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, par 1voix abstention et 11 voix pour, décide la mise en place d'un CUI-CAE et fixe une durée hebdomadaire de travail de 22h50 maximum pour assurer l'entretien de bâtiments, petites maçonnerie, entretien de voirie, espaces verts et nettoyage.

## **EPF Smaf – Propriété ABn°180.**

### **Acquisition amiable d'immeuble.**

Le Conseil Municipal autorise l'établissement public foncier Smaf Auvergne à acquérir à l'amiable la parcelle cadastrée AB180 située 17 place de l'église à Aubiat. Cette acquisition sera réalisée sur la base de la valeur vénale de cet immeuble réalisé par le Service des Domaines.

## **REEMPLACEMENT PHOTOCOPIEUR – ECOLE AUBIAT.**

### **Approbation du devis.**

Il est nécessaire de changer le photocopieur de l'école d'Aubiat, le Conseil Municipal approuve le devis DESK d'achat pour un montant de 980,00€ HT et de 0,005€ HT/copie pour la maintenance.

## **CLASSEMENT DES ARCHIVES COMMUNALES.**

### **Convention avec le Centre de Gestion de la fonction Publique.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, mandate Monsieur Le Maire pour effectuer les démarches nécessaires pour l'archivage des dossiers de la commune et signe la convention pour la mise à disposition d'un archiviste avec le Président du Centre de Gestion de Clermont-Ferrand.

## **DIVERS.**

### **Demande Association de Sardon.**

La municipalité de Sardon prévoit des travaux de mise aux normes des salles de la Mairie et de la salle des fêtes, l'association ART 'Terre sollicite la commune d'Aubiat pour le prêt de la salle de Chazelles le mardi de 19h30 - 21h00, le mercredi de 15h00 - 20h00 et le jeudi de 19h00 - 20h00 pour leurs activités. Le Conseil Municipal décide de leur accorder, pour un an, l'utilisation de la salle de Chazelles, l'association ART terre devra s'engager à faire le nettoyage de la salle après chaque utilisation et à proposer des animations pour la fête patronale d'Aubiat en septembre.

### **Sénatoriales - Election des grands électeurs.**

Réunion du Conseil Municipal le 30 juin à 18h00 pour élections des délégués et des suppléants.

### **Prochain CM :**

10 juillet 20h30

4 Septembre 20h30